



**Fourniture de produits réactifs
pour le traitement des eaux usées**
**Lot n° 1 : coagulants pour la filière eau (traitement primaire
physico-chimique et eaux sales issues du lavage des
biofiltres)**
Avenant de transfert n° 1 au marché n° 22001

octobre 2021

ENTRE

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,
représentée par M. Daniel ROCHAIX, Vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux
pluviales.

d'une part,

ET

L'entreprise FERALCO ENVIRONNEMENT
titulaire du marché n° 22001,
située 90 bd National – 92250 LA GARENNE-COLOMBES

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

La société FERACID, titulaire du marché 22001, fera l'objet, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'une fusion
au sein de sa maison mère FERALCO ENVIRONNEMENT.

Afin d'assurer la continuité de service, cette fusion prendra effet le 18 septembre 2023

Dans ces conditions, par le présent avenant, les parties acceptent le transfert du marché 22001, de
fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées -Lot n° 1 : coagulants pour la filière eau
(traitement primaire physico-chimique et eaux sales issues du lavage des biofiltres), à l'entreprise
FERALCO ENVIRONNEMENT.

Ce changement entraîne la modification du numéro SIRET et du RIB de l'entreprise (avis de situation et
RIB en annexes 1 et 2).

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant
qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant,
lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait le

Pour l'entreprise FERALCO ENVIRONNEMENT

Pour Grand Chambéry
Par délégation du président,
Le vice-président chargé de l'eau, de
l'assainissement et des eaux pluviales
M. Daniel ROCHAIX